

OSSIAM IRL ICAV

Ossiam World ESG Machine Learning UCITS ETF

31 octobre 2018

(Un Compartiment d'Ossiam IRL ICAV, un véhicule irlandais de gestion collective d'actifs constitué en tant que fonds à compartiments multiples avec une responsabilité distincte entre les compartiments dont le numéro d'enregistrement est le C173953 agréé par la Banque centrale d'Irlande conformément au Règlement OPCVM).

Ce Supplément (le « Supplément ») fait partie du Prospectus du 21 mars 2018 (le « Prospectus ») relatif à Ossiam IRL ICAV (l'« ICAV ») aux fins du Règlement OPCVM. Ce Supplément doit être lu dans le cadre et avec le Prospectus et contient des informations relatives au Compartiment Ossiam World ESG Machine Learning UCITS ETF (le « Compartiment ») qui est un compartiment distinct de l'ICAV.

Le Compartiment est un Compartiment non indiciel (c'est-à-dire un UCITS ETF géré activement).

Les investisseurs potentiels doivent examiner attentivement, et dans leur intégralité, ce Supplément et le Prospectus et prendre en compte les facteurs de risques énoncés dans le Prospectus et dans le présent Supplément avant d'investir dans ce Compartiment. En cas de doute sur le contenu de ce Supplément, vous devez consulter votre courtier, banquier, avocat, comptable et/ou conseiller financier.

Les Administrateurs, tels qu'énumérés dans la section « *Gestion* » du Prospectus, assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les précautions raisonnables pour s'assurer que tel est le cas), les informations contenues dans le présent Supplément sont conformes aux faits et n'omettent rien d'autre susceptible d'affecter leur importance.

INFORMATIONS CLES

Sauf indication contraire dans les présentes ou sauf interprétation contraire imposée par le contexte, tous les termes définis utilisés dans le présent Supplément auront la même signification que dans le Prospectus.

Devise de référence	USD.
Heure limite de négociation :	Pour les souscriptions et les rachats en espèces 16 heures (heure d'Irlande) le Jour de négociation précédent.
Bourse de Cotation	London Stock Exchange, Deutsche Boerse.
Frais de création en espèces (c.-à-d. commissions de souscription)	Maximum 3,00 % de la Valeur liquidative par Action multiplié par le nombre d'Actions créées.
Commission de rachat en espèces(c.-à-d., commission de rachat)	Maximum 3,00 % de la Valeur liquidative par Action multiplié par le nombre d'Actions rachetées.
Droits et frais	Maximum 1,00 % de la Valeur liquidative par Action multiplié par le nombre d'Actions créées ou rachetées.
Date limite de règlement	Les montants de souscription compensés appropriés doivent être reçus 2 Jours ouvrés après le Jour de négociation concerné, ou à une date ultérieure déterminée par l'ICAV et notifiée aux investisseurs potentiels le cas échéant.
Valorisation	La Valeur liquidative par Action est calculée conformément aux stipulations de la section « <i>Détermination de la Valeur Liquidative</i> » du Prospectus, en utilisant les derniers prix négociés pour les titres.
Point de valorisation	À la clôture du marché qui clôture le dernier pour un Jour de négociation donné en ce qui concerne les actions cotées ; et 16h00 (heure de Londres) pour les devises.

Les Classes d'Actions suivantes sont disponibles dans le Compartiment :

Nom de la Classe d'Actions	Devise	Montant minimum de souscription	Montant minimum de rachat	TFE	ISIN
1A (USD)	USD	2 000 000 \$	2 000 000 \$	0,65 %	IE00BF4Q3545
1A (EUR)	EUR	2 000 000 €	2 000 000€	0,65 %	IE00BF4Q4063

L'ICAV possède actuellement un autre compartiment, Ossiam ESG Low Carbon Shiller Barclays CAPE® US Sector UCITS ETF.

OBJECTIF ET STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement

L'objectif du Compartiment est de générer des rendements nets totaux d'une sélection d'actions issues des marchés développés.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans une sélection dynamique d'actions des marchés développés (l'« **Univers d'investissement** »). L'Univers d'investissement est composé d'actions de grande et moyenne capitalisation cotées et négociées sur les principales bourses, notamment des pays suivants : Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Hong Kong, Irlande, Israël, Italie, Japon, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Singapour, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni et États-Unis. La liste des pays peut être modifiée de temps en temps pour tenir compte des changements structurels intervenus sur chaque marché. Dans un pays donné, la Société de Gestion évalue la capitalisation boursière d'une action donnée pour déterminer si elle fait partie de l'Univers d'investissement. La Société de Gestion considère qu'une action donnée est de grande ou moyenne capitalisation lorsqu'elle a été acceptée comme telle par les fournisseurs d'indices mondiaux en vue de son inclusion dans leurs indices (par exemple, Solactive AG). L'Univers d'investissement couvre environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée du flottant des marchés développés répertoriés ci-dessus.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, la Société de Gestion utilise un modèle quantitatif qui met en œuvre une approche fondée sur des règles qui vise à évaluer les titres de l'Univers d'investissement.

Le modèle utilise les données ESG (Environnement, Social, Gouvernance) fournies par les principaux fournisseurs de données (tels que Sustainalytics, Trucost ou Carbone 4, les « **Fournisseurs ESG** ») comme intrants dans son modèle quantitatif afin d'appliquer en premier lieu un « **Filtre Éthique** » permettant d'exclure les titres de l'Univers d'investissement qui :

- soulèvent de graves controverses;
- sont impliqués dans des activités d'armement controversées (par exemple, armes à sous-munitions ou chimiques) ;
- mènent des activités significatives dans les industries du tabac ou du charbon (sur la base d'une évaluation des Fournisseurs ESG).
- ne respectent pas les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (<https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>); ou
- figurent dans les listes d'exclusion accessibles au public des principales institutions scandinaves (telles que Norges Bank).

Les Fournisseurs ESG évaluent les éléments controversés décrits ci-dessus en surveillant 10 indicateurs spécifiques, à savoir :

- Incidents opérationnels
- Incidents environnementaux liés à la chaîne d'approvisionnement
- Incidents liés aux produits et services
- Incidents d'éthique commerciale
- Incidents de gouvernance
- Incidents de politique publique
- Incidents avec les employés

- Incidents sociaux de la chaîne d'approvisionnement
- Incidents avec les consommateurs
- Incidents avec la société et les communautés

Ces indicateurs sont notés de 0 (note la plus faible) à 100 (note la plus élevée) et les entreprises dont la note est médiocre (par exemple, un ou plusieurs indicateurs à 0) sont considérées comme faisant l'objet d'une controverse grave et sont exclues de l'Univers d'investissement.

Les titres qui passent avec succès le Filtre Ethique sont soumis au modèle quantitatif de la Société de Gestion, qui s'appuie sur des techniques d'apprentissage automatique (« **Machine Learning** »). Le modèle quantitatif de la Société de Gestion vise à identifier les titres qui représentent des opportunités d'investissement potentielles et non des risques d'investissement potentiels. Plus précisément, le modèle utilise des techniques de « Machine Learning » pour intégrer et traiter une très grande quantité de données ESG et financières et sélectionner les titres qui dénotent un lien significatif entre les caractéristiques ESG et la performance financière des titres de l'Univers d'investissement. Pour ce faire, le modèle utilise une analyse statistique quantitative qui comprend une analyse des résultats précédents au regard de la performance actuelle. Le modèle s'appuie sur cette comparaison pour affiner en permanence les techniques d'analyse statistique quantitative.

Il résulte du processus de « Machine Learning » une classification des titres éligibles (c'est-à-dire des titres de l'Univers d'investissement qui passent avec succès le Filtre Ethique) entre ceux qui, *in fine* constituent une « opportunité d'investissement » (c'est-à-dire des titres qui, compte tenu de leur profil ESG, présentent des perspectives favorables) et ceux qui, *in fine*, présentent un « risque d'investissement » (c'est-à-dire des titres qui, compte tenu de leur profil ESG, présentent des perspectives défavorables). Les titres classés en « risque d'investissement » sont exclus de l'Univers d'investissement, les titres restants (c'est-à-dire ceux classés en « opportunité d'investissement ») constituant l'« **Univers du Machine Learning** ».

La Société de Gestion exclut de l'Univers du Machine Learning les titres des sociétés qui se rangent parmi les pires polluantes (sur la base d'une évaluation de la valeur absolue des émissions carbone de l'année précédente pour chaque société) à moins que ces sociétés se classent parmi les meilleures en termes de transition vers une économie décarbonée (sur la base d'une évaluation de la part que représente l'énergie verte de l'année précédente dans le total de l'énergie produite par ladite société). Les titres restants constituent l'« Univers Eligible ».

La Société de Gestion analyse les volatilités historiques du cours de chaque titre de l'Univers Eligible ainsi que les corrélations historiques entre elles. Il sélectionne et pondère alors certains titres de sorte qu'il en résulte un portefeuille présentant une volatilité minimale attendue et respectant les contraintes suivantes (lors de la reconstitution) ¹:

- Le portefeuille doit être intégralement investi, aucune vente à découvert ;
- L'exposition maximale à un même émetteur ne doit pas dépasser 3,5 % de la valeur actuelle du portefeuille ;
- L'exposition maximale à un secteur d'activité ne doit pas dépasser 20 % de la valeur actuelle du portefeuille ; et
- Le portefeuille doit être investi dans au moins 60 titres ; et

¹ Dans certaines conditions de marché, l'optimisation peut ne pas être possible qu'en respectant exactement la liste des contraintes. Dans de telles circonstances, la Société de Gestion peut réduire proportionnellement une partie des contraintes (par exemple en réduisant progressivement les limites de 40 % sur les émissions de gaz à effet de serre ou la limite de 10 % sur la notation ESG)

- Les émissions totales de gaz à effet de serre doivent être inférieures de 40 % aux émissions liées à l'Univers d'investissement (sur la base d'une évaluation de la valeur absolue des émissions carbone de l'année précédente pour chaque société) ; et La notation ESG doit être supérieure de 10 % à la notation ESG de l'Univers d'investissement (sur la base des notes ESG de chaque société).

Instruments / Catégories d'actifs. Les titres de participation dans lesquels le Compartiment investit sont décrits ci-dessus et seront principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus, bien que le Compartiment puisse également investir dans des titres non cotés conformément aux limites réglementaires applicables aux OPCVM. Le Compartiment investira au moins 90 % de son actif net dans ces actions. Dans des circonstances normales, le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net en actifs liquides accessoires (dépôts, certificats de dépôt, billets de trésorerie et obligations à taux fixe émis par des États notés « *Investment Grade* ») conformément à la réglementation OPCVM, sous réserve toutefois que cette restriction ne s'applique pas à la suite d'importantes souscriptions dans le Compartiment. Le Compartiment peut également, sous réserve d'un maximum de 10 % de son actif net, investir dans d'autres organismes de placement collectif réglementés, y compris les ETFs, tel que décrit dans la section « Investissements dans d'autres organismes de placement collectif » de la section « Objectifs et politiques d'investissement » du Prospectus, lorsque les objectifs de ces fonds sont conformes à l'objectif du Compartiment.

Le Compartiment n'utilisera pas d'IFD et n'aura aucune exposition aux opérations de pension, de prêt de titres ou aux contrats d'échange de rendement total (« total return swaps »).

Politique relative à divulgation des participations en portefeuille. Chaque Jour ouvré, le Compartiment publiera sur le site www.ossiam.com les identités et les quantités des participations du Compartiment qui constituent la base du calcul de la Valeur de l'actif net du Compartiment pour le Jour de négociation précédent.

RISQUES D'INVESTISSEMENT

L'investissement dans le Compartiment comporte un certain degré risque, notamment les risques décrits à la section « *Informations sur les risques* » du Prospectus. Ces risques ne visent pas à être exhaustifs et les investisseurs potentiels doivent examiner attentivement le Prospectus et le présent Supplément et consulter leurs conseillers professionnels avant d'acheter des Actions. En outre, les investisseurs doivent être conscients des risques suivants :

Risque de marché : La valeur des Actions du Compartiment est liée aux actions dont la valeur peut augmenter ou baisser. Par conséquent, les investisseurs doivent noter que la valeur de leur investissement pourrait diminuer aussi bien qu'augmenter et qu'ils doivent accepter que rien ne garantit que la stratégie du Compartiment générera effectivement un rendement supérieur à une stratégie d'investissement comparable ni qu'ils récupéreront leur investissement initial.

Risque de change au niveau de la classe d'Actions : Les Classes d'Actions libellées dans des devises autres que la Devise de référence ne sont pas couvertes. Ainsi, la Valeur liquidative par Action de ces Classes d'Actions suivra la fluctuation du taux de change entre la devise de la Classes d'Actions et la Devise de référence, ce qui peut générer une volatilité supplémentaire au niveau de la Classe d'Actions.

PROFIL DES INVESTISSEURS

Le Compartiment est ouvert à tous les investisseurs et peut convenir aux investisseurs désireux de prendre une exposition diversifiée aux actions mondiales.

SOUSCRIPTIONS – MARCHÉ PRIMAIRE

Les Actions seront disponibles à partir de 9 heures le 2 novembre 2018 et jusqu'à 16 heures le 29 mars 2019 ou toute date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer (la « Période d'offre »). Pendant la Période d'offre, le Prix d'offre initial par Action pour la Classe d'Actions 1A (USD) et pour la Classe d'Actions 1A (EUR) sera respectivement de 100 USD et 100 EUR pour chaque Classe d'actions.

À l'issue de la Période d'Offre, les Actions seront émises chaque Jour de négociation à la Valeur liquidative par Action appropriée avec une provision appropriée pour les Frais et Commissions conformément aux stipulations exposées ci-dessous et dans le Prospectus. Les investisseurs peuvent souscrire des Actions en contrepartie d'espèces chaque Jour de négociation en faisant une demande au plus tard à la Date limite de négociation conformément aux exigences énoncées ci-dessous et à la section « *Informations sur les achats et ventes* » du Prospectus. La contrepartie, sous la forme de montants de souscription compensés, doit être reçue au plus tard à la Date limite de règlement applicable.

RACHATS – MARCHÉ PRIMAIRE

Les Actionnaires peuvent procéder à un rachat d'Actions un Jour de négociation à la Valeur nette d'inventaire par Action appropriée, sous réserve d'une provision appropriée pour les Droits et frais, sous réserve d'une demande de rachat valable de l'Actionnaire soit reçue par la Société de gestion au plus tard le Jour de négociation concerné, conformément aux stipulations de la présente section et de de la section « *Informations sur les achats et ventes* » du Prospectus. Le règlement interviendra normalement dans les trois Jours ouvrés suivant le Jour de négociation mais peut prendre plus de temps en fonction du calendrier de règlement des marchés sous-jacents. En tout état de cause, le règlement n'interviendra pas plus tard que 10 Jours ouvrés à compter de la Date Limite de Négociation.

COMMISSIONS ET FRAIS

Le TFE de chaque Classe est présenté dans le tableau de la section « Informations clés » ci-dessus.

De plus amples informations à ce sujet sont présentées dans la section « *Commissions et frais* » du Prospectus.

DISTRIBUTIONS

Les Classe du Compartiment sont des Classe de capitalisation.

COTATION

Une demande sera faite pour que les Actions soient admises aux négociations et cotées sur chacune des Bourses. Elles devraient être admises à la cotation à partir du mois de novembre 2018.